

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 12 novembre 2014 portant nomination à la commission interministérielle de contrôle du Salon international de l'aéronautique et de l'espace

NOR : DEVA1425961A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 30 juin 2003 modifié relatif à la réglementation de la manifestation aérienne organisée dans le cadre du Salon international de l'aéronautique et de l'espace, notamment son article 33,

Arrête :

Article 1^{er}

Le représentant du ministre chargé de l'aviation civile à la commission interministérielle de contrôle du Salon international de l'aéronautique et de l'espace est M. Gérard Lefèvre, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la direction navigabilité et opération à la direction de la sécurité de l'aviation civile.

Article 2

Le suppléant du représentant du ministre chargé de l'aviation civile mentionné à l'article 1^{er} est M. Frédéric Médioni, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la direction aéroports et navigation aérienne à la direction de la sécurité de l'aviation civile.

Article 3

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 12 novembre 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur général
de l'aviation civile,*

P. GANDIL